

DÉLÉGATION DE SIGNATURE MEMBRE DU JURY EN VISIOCONFÉRENCE

Rappel :

- Le nombre de membres du jury en visioconférence ne peut excéder 2.
- Un seul site en visioconférence est autorisé.
- Au moins un membre du jury extérieur est présent dans la salle de soutenance.
- Le doctorant est physiquement présent dans la salle de soutenance.
- Seul un membre du jury physiquement présent dans la salle de soutenance peut être choisi comme président par les autres membres du jury.
- Le site en visioconférence se situe dans des locaux d'enseignement supérieur ou de recherche.
- les membres du jury en visioconférence doivent être seuls dans la pièce. Le public n'est admis que dans la salle de soutenance.
- L'usage de la visioconférence exclut la possibilité de vote à bulletin secret.
- La soutenance de visioconférence exclut d'avoir recours à la procédure de « membre du jury absent ».

Nom et prénom du Doctorant :

Date de soutenance :

Je soussigné(e), _____
NOM et prénom du membre du jury en visioconférence

Déclare avoir pris connaissance des conditions de soutenance en visioconférence et donne délégation de signature au Président du jury pour signer en mon nom les documents suivants afférents à la soutenance, à savoir :

- Le procès-verbal de soutenance**
- Le rapport de soutenance**
- L'avis du jury sur la reproduction de la thèse**

Fait à _____, le _____ 2016

Signature :